

SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2025

Le trois avril deux mil vingt-cinq, à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Villeneuve-sur-Allier, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Dominique DESFORGES-DESAMIN, Maire.

PRÉSENTS : Mrs et Mmes BRETON Serge, DESFORGES-DESAMIN Dominique, DESMAZIERS Karine, DUFFAUT Martine, FINAT Patrick, JEROME Julie, LEDUC Jean-François, NEUFOND Alexandra, RESSORT Richard, TOGNON Marie-Christine

ABSENTS excusés : Mmes et Mr BOUCHE Mélanie, BOUTRY Christophe, DE VAULX Louise,
Monsieur BRETON Serge a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : le ~~21 Mars~~ 2025

Ordre du jour :

- Examen et vote du CFU 2024 (Budget Principal)
- Examen et vote du CFU 2024 (Locaux Commerciaux)
- Affectation des résultats 2024 (Budget Principal)
- Affectation des résultats 2024 (Locaux Commerciaux)
- Taux d'Imposition 2025
- Demande Admission en non-valeur
- Charges de fonctionnement des écoles 2024/2025
- Vote du Budget Primitif 2025 (Budget Principal)
- Vote du Budget Primitif 2025 (Locaux Commerciaux)
- SDE Renouvellements foyers vétustes
- L'amortissement des immobilisations (boulangerie)
- Tarif repas restaurant scolaire
- Campagne d'Amendes de police 2025
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 05 décembre 2024

Monsieur Le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal du Conseil Municipal du 05 décembre 2024 qui leur a été envoyé par mail. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2025/005 – Examen et vote du Compte Financier Unique-CFU (budget principal)

Monsieur le Maire présente l'ensemble des dépenses et des recettes du compte financier unique de l'année 2024 du budget principal de la Commune. Compte établi conjointement par l'ordonnateur (M. Le Maire) et le trésorier principal (M. Voisin). M. Le maire quitte la salle et Mme DUFFAUT 1ère adjointe et doyenne de la séance soumet le CFU au vote qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

_ / _ / _	VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
et publication du	réuni sous la présidence de Mme DUFFAUT Martine,
_ / _ / _	
Investissement	
Dépenses :	Prévu : 1 628 737,00 Réalisé : 324 877,67 Reste à réaliser : 9 547,00
Recettes :	Prévu : 1 628 737,00 Réalisé : 209 048,69 Reste à réaliser : 54 984,00
Fonctionnement	
Dépenses :	Prévu : 1 226 987,00 Réalisé : 716 300,55 Reste à réaliser : 0,00
Recettes :	Prévu : 1 226 987,00 Réalisé : 1 307 202,20 Reste à réaliser : 0,00
Résultat de clôture de l'exercice	
Investissement :	-115 828,98
Fonctionnement :	590 901,65
Résultat global :	475 072,67

Délibération n° 2025/006 – Examen et vote du Compte Financier Unique-CFU (budget locaux commerciaux)

_ / _ / _	VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
et publication du	L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Madame DUFFAUT Martine,
_ / _ / _	
Investissement	
Dépenses :	Prévu : 102 941,00 Réalisé : 101 442,97 Reste à réaliser : 0,00
Recettes :	Prévu : 102 941,00 Réalisé : 102 941,97 Reste à réaliser : 0,00
Fonctionnement	
Dépenses :	Prévu : 23 977,00 Réalisé : 23 775,22 Reste à réaliser : 0,00
Recettes :	Prévu : 23 977,00 Réalisé : 27 373,47 Reste à réaliser : 0,00
Résultat de clôture de l'exercice	
Investissement :	1 499,00
Fonctionnement :	3 598,25
Résultat global :	5 097,25

Délibération n° 2025/007 – Affectation des résultats 2024 (Budget Principal)

AFFECTATION DES RESULTATS 2024	
et publication du	Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique DESFORGES-DESAMIN, Maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 le 03 avril 2025,
	Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
	Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
	Constatant que le compte administratif fait apparaître :
	- un excédent de fonctionnement de : 129 338,15
	- un excédent reporté de : 461 563,50
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 590 901,65
	- un déficit d'investissement de : 115 828,98
	- un excédent des restes à réaliser de : 45 437,00
	Soit un besoin de financement de : 70 391,98
	DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT 590 901,65
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 70 391,98
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 520 509,67
	<hr/>
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 115 828,98

Délibération n° 2025/008 – Affectation des résultats 2024 (Budget Locaux Commerciaux)

AFFECTATION DES RESULTATS 2024	
et publication du	L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique DESFORGES-DESAMIN, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 le 03 avril 2025,
	Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
	Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
	Constatant que le compte administratif fait apparaître :
	- un déficit de fonctionnement de : 3 810,89
	- un excédent reporté de : 7 409,14
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 3 598,25
	- un excédent d'investissement de : 1 499,00
	- un déficit des restes à réaliser de : 0,00
	Soit un excédent de financement de : 1 499,00
	DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT 3 598,25
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 3 598,25
	<hr/>
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 1 499,00

Délibération n°2025/009- Taux d'imposition 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux des impositions directes locales pour 2025, ainsi qu'il suit

-	Taxe d'habitation	14.51 %
-	Taxe foncière (bâti)	38.25%
-	Taxe foncière (non bâti)	34.29 %

Délibération n°2025/010- Demande d'admission en non-valeur

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les propositions d'admissions en non-valeur présentées par Monsieur Luc VOISIN, Trésorier du SGC de Moulins,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Trésorier dans les délais réglementaires,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet des propositions d'admissions en non-valeur présentées par Monsieur Luc VOISIN, Trésorier, à savoir : pour un montant de 2321.50 Euros sur le budget des locaux commerciaux (titres n° 2017/1, 2017/2, 2017/3, 2017/4, 2016/4)

Délibération n°2025/011- Charge de fonctionnement des écoles 2024/2025

Conformément à l'article 23 de la loi n° 8663 du 22 juillet 1983 concernant les charges de fonctionnement des écoles pour les élèves extérieurs à la commune, le Conseil Municipal fixe cette participation à la somme de 475 Euros par élève en provenance des communes voisines pour l'année scolaire 2024/2025.

Délibération n°2025/012- Vote du Budget Primitif 2025 (Budget Principal)

_ / _ / _	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025
et publication du	réuni sous la présidence de Mr Dominique DESFORGES-DESAMIN,
_ / _ / _	vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :
	<u>Investissement</u>
Dépenses :	1 467 764,32
Recettes :	1 422 327,32
	<u>Fonctionnement</u>
Dépenses :	1 314 019,67
Recettes :	1 314 019,67
	Pour rappel, total budget :
	<u>Investissement</u>
Dépenses :	1 477 311,32 (dont 9 547,00 de RAR)
Recettes :	1 477 311,32 (dont 54 984,00 de RAR)
	<u>Fonctionnement</u>
Dépenses :	1 314 019,67 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	1 314 019,67 (dont 0,00 de RAR)

Délibération n°2025/013- Vote du Budget Primitif 2025 (Locaux Commerciaux)

_ / / _	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025
---------	-------------------------------------

et publication du L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique DESFORGES-DESAMIN, Maire,

_ / / _

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 29 485,69

Recettes : 29 485,69

Fonctionnement

Dépenses : 35 147,62

Recettes : 35 147,62

Pour rappel, total budget :	
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	29 485,69 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	29 485,69 (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	35 147,62 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	35 147,62 (dont 0,00 de RAR)

Délibération n°2025/014- SDE Renouvellement foyer vétustes

Annule et remplace la délibération n° 2025/001 du 20.02.2025

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

-Renouvellement de 50 luminaires fluo 42 watts par 50 luminaires LED 23watts aux endroits suivants : salle socioculturelle, lotissement de l'an 2000, rue et lotissement Emile Guillaumin, parking maison de santé, parvis de l'église.

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à :

26 450 €, participation SDE03 21 160€, participation communale 5 290€.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution **sur 10 années**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) d'approuver l'avant projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire.
- 2) de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- 3) Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur *de 630 euros lors des 10 prochaines cotisations annuelles* au syndicat, imputées sur le compte 65548 « *contributions aux organismes de regroupement* ».

Délibération n°2025/015-Durées d'amortissement travaux Le P'tit Scandale

Le Conseil Municipal, fixe les durées d'amortissement comme suit :

Travaux de plomberie et faïence création cuisine pour « Le P'tit Scandale » : 19 ans (linéaire)

En contrepartie, les subventions obtenues pour les travaux de réhabilitation de ces deux bâtiments seront amorties sur la même durée, soit 19 ans.

. Délibération n°2025/016-Tarif repas restaurant scolaire

Le Conseil Municipal décide de modifier le tarif des repas du restaurant scolaire à compter du 01 septembre 2025 ainsi qu'il suit :

- Repas enfants : 3.10 Euros (au lieu de 2,90 Euros)
- Repas enseignants : 6.40 Euros (au lieu de 6.20 Euros)

Les autres tarifs publics fixés par délibération du 29 juin 2022 restent inchangés.

Délibération n°2025/017- Demande d'aide départementale : subvention provenant de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de travaux relevant de la Sécurité Routière, à savoir la *modification de la signalisation et marquage au sol rue du Fouillon. Marquage jaune au sol aux abords de l'école, s'élevant à 1778.80 Euros hors taxes.*

Compte tenu de sa nature, ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet ci-dessus pour *un montant de 1 778.80 Euros* hors taxes,

Approuve le plan de financement suivant :

<i>Montant de l'aide du Département (pour peinture et panneaux de sécurité) Euros</i>	<i>711.52</i>
---	---------------

<i>Autofinancement Euros</i>	<i>1 067.28</i>
----------------------------------	-----------------

<i>Euros</i>	<i>Total hors taxes</i>	<i>1 778.80</i>
--------------	-------------------------	-----------------

RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION TECHNIQUE :

- 2 stops et des quilles ont été installés rue du Fouillon, afin de sécuriser la rue.
- Une réunion pour les travaux « Centre Bourg » est prévue le 17 avril 2025 à 18h30.
- Le projet de construction de nouveaux ateliers Municipaux est abandonné, le budget est trop important. Il faudra trouver un autre site, ou un bâtiment déjà existant.

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE :

- La distribution des bulletins municipaux a commencé début avril.
- Une réunion Commission Vie Associative est prévue le 14 avril 2025 à 19h

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h35.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

